

Distr. générale 4 février 2021 Français Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Vingt-septième session Genève, 19 et 20 avril 2021 Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire Recommandations et normes Documents d'aide à l'application

Guides explicatifs concernant des produits du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Document présenté par le Bureau

Résumé

En 2016, l'élaboration d'une nouvelle catégorie de produits, les « guides explicatifs », a été approuvée à la vingt-deuxième session plénière, l'objectif étant de mieux diffuser les travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) auprès des décideurs et des responsables politiques de haut niveau (décision 16-08 de la Plénière et document ECE/TRADE/C/CEFACT/2016/11). Depuis lors, le Bureau a présenté en moyenne trois guides explicatifs par an. Le présent document contient le texte de trois autres guides explicatifs, sur les sujets suivants : les portails d'information commerciale, la famille de normes intersectorielles relatives à la chaîne d'approvisionnement, et les normes de transport et de logistique qui favoriseront le redressement après la COVID-19.

Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/14, le présent document est soumis par le Bureau du CEFACT-ONU à la vingt-septième session de la Plénière pour qu'il en soit pris note.



- 1. Le Centre des Nations unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) élabore des normes pour le commerce électronique, des spécifications techniques et des recommandations concernant la facilitation du commerce. Parce que leur public cible est constitué de décideurs de haut niveau, les recommandations sont destinées à être accessibles et facilement compréhensibles. Les normes et spécifications, en revanche, visent un public plus technique et ne sont donc peut-être pas aussi accessibles.
- 2. En 2016, le Bureau du CEFACT-ONU a proposé que soient élaborés des guides explicatifs très brefs pour traduire ces sujets techniques en un format qui soit plus accessible à un public plus large et non spécialisé. Cette démarche s'inscrit dans un effort de communication sur les normes du CEFACT-ONU à plusieurs niveaux, et vise spécifiquement les décideurs de haut niveau. Depuis le lancement de ces guides explicatifs, le CEFACT-ONU en a créé sur 14 sujets :
 - La norme EDIFACT-ONU (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport) ;
 - La bibliothèque de composants communs des Nations Unies et la spécification technique des composants communs ;
 - Les processus d'information sur les petits hôtels ;
 - La facturation électronique / le modèle de facture intersectorielle du CEFACT-ONU (CII);
 - Le Répertoire de codes des Nations Unies pour les lieux utilisés pour le commerce et les transports (LOCODE-ONU);
 - La version électronique de la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (e-CMR);
 - La version électronique de la Convention visant à faciliter le trafic maritime international (Convention FAL) de l'Organisation maritime internationale (OMI) ;
 - Les modèles de données de référence ;
 - Le commerce électronique ;
 - La simplification des formalités et des prescriptions en matière de documents requis ;
 - Les mouvements transfrontières de déchets ;
 - L'amélioration de la qualité des données relatives à la chaîne d'approvisionnement ;
 - Les conteneurs intelligents ; et
 - La connectivité intelligente.
- 3. Dans le présent document, on trouvera proposés les textes de trois nouveaux guides explicatifs portant sur les sujets suivants :
 - Les portails d'information commerciale (annexe I) ;
 - La famille de normes intersectorielles relatives à la chaîne d'approvisionnement (annexe II) ; et
 - Les normes de transport et de logistique qui favoriseront le redressement après la COVID-19 (annexe III).

2 GE.21-01443

Annexe I : Guide explicatif sur les portails d'information commerciale

I. Introduction

- 1. Pour faire passer efficacement les marchandises d'un pays à l'autre, les opérateurs économiques ont besoin de données claires et fiables. Toutes les restrictions et procédures réglementaires applicables et tous les droits ou taxes à payer doivent être connus durant la phase de négociation d'une transaction, afin que les coûts correspondants puissent être intégrés dans le prix négocié. Grâce à un portail unique où toutes ces informations peuvent être obtenues, on assure la transparence et la prévisibilité qui sont les pierres angulaires du système commercial international.
- 2. La mise en place d'un portail à cette fin nécessite un certain degré de coopération entre différents services de l'État ainsi qu'une harmonisation des données et de la manière dont elles sont présentées et échangées. Le principal défi supplémentaire consiste à garantir que les informations sont exactes et à jour.
- 3. La publication et la disponibilité de ces données font partie intégrante des dispositions de l'article 1 de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui représentent un engagement contraignant. L'AFE précise entre autres le type d'informations qui doivent être rendues accessibles. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a élaboré une recommandation détaillant comment mettre en œuvre un tel portail ainsi que les principaux facteurs de succès et la manière dont ledit portail s'articule avec d'autres mesures de facilitation du commerce, telles que le guichet unique.

II. Applications

4. Un portail d'information commerciale permet de publier et de rendre disponibles les informations relatives aux prescriptions et procédures réglementaires qui régissent l'importation, l'exportation et le transit de marchandises. Ce portail doit être un système électronique, accessible par le Web. Son principal objectif est de servir d'outil de facilitation du commerce et d'aider les acteurs du secteur privé à comprendre la réglementation et les accords commerciaux en vigueur et à rationaliser leurs procédures.

III. Avantages

- 5. Un portail d'information commerciale assure la transparence et la prévisibilité des informations dont les opérateurs économiques ont besoin pour planifier leurs activités et leurs ressources en vue d'échanges transfrontières. Ils peuvent ainsi préparer tous les documents et autorisations nécessaires à l'entrée ou à la sortie des marchandises avant que celles-ci n'arrivent à la frontière, ce qui facilite le respect de la réglementation et la rationalisation du franchissement des frontières.
- 6. Un portail d'information commerciale peut aussi favoriser la collaboration entre différents services de l'État. En effet, la nécessité d'échanger et de préparer des données liées aux informations publiées sur le portail peut les inciter à harmoniser leurs exigences ainsi que les normes qu'ils utilisent pour communiquer les informations.

IV. Pour en savoir plus

7. Recommandation n° 38 de la CEE-ONU : Portails d'information commerciale (ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/8)

GE.21-01443 3

Annexe II : Guide exécutif sur la famille de normes intersectorielles relatives à la chaîne d'approvisionnement

I. Introduction

- 1. Le passage de supports papier à des processus électroniques n'est véritablement optimisé que si tous les processus connexes sont également dématérialisés. Si par exemple on dématérialise uniquement la facture, cela facilitera la tâche des parties prenantes qui doivent accéder aux données de ce document ou les réutiliser; mais si les autres processus de la chaîne d'approvisionnement ne sont pas eux aussi électroniques, il y aura rupture du flux d'informations et les données devront être réintroduites manuellement dans d'autres systèmes, avec les risques d'erreur humaine que cela comporte.
- 2. Pour optimiser vraiment la dématérialisation, il est indispensable de replacer chaque échange électronique dans le fonctionnement global de la chaîne d'approvisionnement et d'examiner sa relation avec tous les autres échanges et la manière dont les données sont réutilisées d'un processus à l'autre. Des informations telles que les caractéristiques du produit ou les coordonnées de l'opérateur économique (c'est-à-dire l'acheteur ou le vendeur) seront réutilisées pour une demande de devis, un bon de commande, une facture, une liste de colisage et d'autres processus.
- 3. Le modèle « acheter-expédier-payer » élaboré par le CEFACT-ONU décrit ces relations et place chaque échange d'informations dans le contexte d'une transaction de la chaîne d'approvisionnement mondiale. La partie « acheter » de ce modèle de référence correspond aux transactions commerciales entre un acheteur et un vendeur, qui sont couvertes par la famille de normes intersectorielles du CEFACT-ONU.

II. Applications

4. La famille de normes intersectorielles du CEFACT-ONU couvre les aspects commerciaux d'une transaction, qui comprennent les processus suivants :



Figure: Processus commerciaux couverts par la famille de normes intersectorielles du CEFACT-ONU

5. Les normes sont mises à disposition gratuitement sur les pages Web du CEFACT-ONU et sont prêtes à être utilisées.

III. Avantages

6. La famille de normes intersectorielles du CEFACT-ONU relatives à la chaîne d'approvisionnement est basée sur le modèle global « acheter-expédier-payer », qui permet de réutiliser davantage les informations et d'harmoniser les processus tout au long de la chaîne d'approvisionnement dans les domaines du transport et de la logistique, d'une part, et du financement et du paiement, d'autre part. Ces processus peuvent être utilisés individuellement ou combinés pour une réutilisation sans discontinuité des informations à chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement. La dématérialisation ainsi optimisée permet à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de partager plus facilement l'information.

4 GE.21-01443

IV. Pour en savoir plus

7. Voir les produits indiqués sous la rubrique « Supply Chain Management » (Gestion de la chaîne d'approvisionnement) sur la page « Streamlined presentation of UN/CEFACT standards » (Présentation simplifiée des normes du CEFACT-ONU) du site Web du CEFACT-ONU : https://unece.org/trade/uncefact/mainstandards.

GE.21-01443 5

Annexe III : Guide explicatif sur les normes de transport et de logistique qui favoriseront le redressement après la COVID-19

I. Introduction

- 1. Face à la pandémie de COVID-19, les pays ont pris de nombreuses mesures, souvent sans se coordonner. Une constante a été l'accent mis sur la réduction des contacts humains pour ralentir la propagation de la maladie. Dans certains cas, les mesures sont allées jusqu'à la fermeture des frontières.
- 2. Toutefois, dans l'économie actuelle, parce que les pays sont de plus en plus interdépendants et que les chaînes d'approvisionnement sont très souvent mondialisées, on ne peut répondre aux demandes des consommateurs et des pays que si l'on permet aux marchandises de franchir les frontières. L'échange électronique de données peut permettre d'éliminer l'obligation d'utiliser des documents papier et le contact humain qu'elle entraîne. Il peut également rationaliser le passage des frontières, car les informations peuvent être communiquées avant l'arrivée des marchandises.

II. Applications

- 3. Le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a élaboré une série de normes pour les processus de transport et de logistique, qui peuvent contribuer à rendre le passage des frontières plus efficace et potentiellement éliminer le contact humain. La vérification des lettres de voiture, des listes de colisage, des contrats de transport, des demandes d'état, etc. peut être réalisée grâce à un échange électronique de données normalisé et sans contact humain.
- 4. Ces normes ont été élaborées au sein du CEFACT-ONU et de ses prédécesseurs depuis les années 1980. Les normes EDIFACT-ONU (Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport) ont été largement adoptées par le secteur des transports et de la logistique et sont encore très courantes aujourd'hui. À mesure que le CEFACT-ONU a évolué avec les technologies, il a constamment tenu à jour ces normes essentielles tout en proposant d'autres protocoles d'échange de données, comme XML, qui reposent sur les mêmes processus commerciaux qu'EDIFACT-ONU. Cela permet une transition en douceur entre les protocoles d'échange de données sans qu'il soit nécessaire de repenser les exigences opérationnelles sous-jacentes.

III. Avantages

5. Les normes du CEFACT-ONU sur le transport et la logistique sont basées sur le modèle global « acheter-expédier-payer », qui permet de réutiliser davantage les informations et d'harmoniser les modalités de fonctionnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement, dans les processus commerciaux et dans les activités de financement et de paiement. Ces processus peuvent être utilisés individuellement ou combinés pour une réutilisation sans discontinuité des informations à chaque maillon de la chaîne d'approvisionnement. La dématérialisation ainsi optimisée permet à tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement de partager plus facilement l'information.

IV. Pour en savoir plus

- 6. Voir les produits indiqués sous la rubrique « Transport and Logistics » (Transport et logistique) sur la page « Streamlined presentation of UN/CEFACT standards » (Présentation simplifiée des normes du CEFACT-ONU) du site Web du CEFACT-ONU: https://unece.org/trade/uncefact/mainstandards.
- 7. Voir également les répertoires EDIFACT-ONU : https://unece.org/uncefact/unedifact/2011-present.

6 GE.21-01443